



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2015

ARRIVÉE LE

24 NOV. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 09/11/2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Claude BERENGUER à Henri HOURIEZ, Virginie SUDRE à Bernadette CACALY, Patrice SAUMON à Christianne SADIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : BENEDICTE KREBS a été désigné(e).

DELIB 2015.11.16.21

OBJET : demande de subvention à Isère Porte des Alpes pour une fête du livre

Madame Bénédicte Krebs, adjointe au Maire, en charge du développement culturel et de la médiation patrimoniale informe les membres du Conseil Municipal qu'une fête du livre est programmée au Médián les 18 et 19 mars 2016. A cette occasion, les scolaires et le public pourront rencontrer plusieurs auteurs et illustrateurs et assister à des séances de contes, des lectures, et à diverses interventions autour du livre.

Cette manifestation d'envergure a pour but donner une image dynamique des livres et d'aider un public le plus large possible à se familiariser avec cette pratique essentielle dans le développement personnel et l'accès au savoir. De plus, cet événement culturel de qualité est à même de prendre une place visible dans le paysage des animations autour du livre.

Le budget prévisionnel des interventions s'élève à neuf mille cinq cent quatre-vingt-trois Euros (9 583€), et ce projet est éligible au fonds d'aide aux projets culturels du Contrat de Développement de la Région Rhône-Alpes (CDDRA) porté par Isère Porte des Alpes, à hauteur de 30% des dépenses.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention de deux-mille huit cent soixante-quinze Euros (2 875€) auprès d'Isère Porte des Alpes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE la demande de subvention à Isère Porte des Alpes concernant l'organisation de la fête du livre en 2016.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la dite demande et tous documents se rapportant à l'affaire.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 16/11/2015

Publication et transmission en sous préfecture le 23 NOV. 2015

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.